

Direction Générale des Services  
Pôle Secrétariat Général  
JPB/CT/BJ

N°289/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Désignation de Maître Duffaud, Avocate, pour assister et conseiller la Ville dans le cadre de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains de l'Association Syndicale Libre (ASL) Claire Vallée du lotissement des Jasmins.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le projet de la Ville de réalisation d'un lotissement de 20 lots à bâtir en lieu et place du lotissement des Jasmins, dans le cadre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP),

**Considérant** la nécessité d'engager une procédure d'expropriation des terrains de l'ASL Claire Vallée,

**Considérant** la nécessité pour la Ville de se faire assister et conseiller par un avocat spécialisé dans ce domaine.

**DECIDE**

- **De désigner** Maître Dorothee Duffaud, Avocate, dont le cabinet est situé 163 rue Duguesclin à Lyon (69006), pour assister et conseiller la Ville,
- **De lui régler** les frais et honoraires afférents à ce dossier,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 septembre 2022.

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **19 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **20 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation de Maître Duffaud, Avocate, pour assister et conseiller la

Objet de l'acte : Ville dans le cadre de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains de l'Association Syndicale Libre (ASL) Claire Vallée du lotissement des Jasmins.

.....  
Date de décision: 08/09/2022

Date de réception de l'accusé 19/09/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION289

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220908-2022DECISION289-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 289.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20220908-2022DECISION289-AI-1-1\_1.pdf )